COUPE D'ECHECS DU LEMAN

FINANCE D'ENTREE, COTISATION ET FRAIS D'INSCRIPTION

Montants en vigueur

Les montants suivants de la finance d'entrée, de la cotisation et des frais d'inscription (Article 7 des Statuts de la Coupe d'Echecs du Léman) s'appliquent dès la date de ce document et resteront en vigueur jusqu'à modification par le Comité d'Organisation.

Finance d'entrée

Le montant de la finance d'entrée pour un club est de **CHF 20.-**

Cotisation

Le montant de la cotisation annuelle par club est de **CHF 20**.

Inscription

Le montant facturé pour l'inscription d'une équipe est composé de deux éléments :

- Frais d'inscription
- Redevance FSE[1]

Montants des frais d'inscription, par équipe :

Equipe en Catégorie A :	**CHF 45**
Equipe en Catégorie B :	**CHF 35**
Equipe en Catégorie C :	**CHF 30**
Equipe en Catégorie D :	**CHF 30**

Le montant de la redevance FSE est fonction du nombre de parties à jouer par une équipe inscrite, à raison de **CHF 1 par partie**, selon le calcul suivant :

Redevance par équipe = Nombre d'échiquiers x nombre de rondes x CHF 1

_____

Lausanne, 30 août 2023

[1] *Cette redevance est reversée par la Coupe d'Echecs du Léman à la Fédération Suisse des Echecs aux fins de la Liste de Classement FSE*.